



LA PRÉVENTION AU SEIN DU SSIB:

Le monoxyde de carbone

Les avertisseurs de CO dans les maisons?

Commençons par définir ce qu'est le CO. Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, inodore, incolore, sans goût et non irritant. Il est ainsi impossible de savoir si on y est exposé autrement qu'à l'aide d'un appareil.

De 1988 à 2000, il y a eu une augmentation de 80% des cas d'intoxication reliés à ce gaz. C'est pour cette raison qu'il est recommandé d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone. Il faut également entretenir tous les appareils de combustion, les systèmes d'évacuation et les cheminées.

Voici les sources potentielles de production de CO permettant de vous sensibiliser au phénomène:

1. Les cheminées
2. Les foyers, les poêles, les fournaies...
3. Les gaz d'échappement (véhicule)
4. Les barbecues
5. Les appareils utilisant le gaz propane ou naturel
6. Tous autres appareils produisant une flamme

Quel est le danger du CO?

Le CO, selon le temps et les concentrations de l'exposition, peut engendrer différents signes et symptômes:

1. Douleur coronarienne chez les personnes angineuses et cardiaques effectuant des efforts légers
2. Élévation du seuil de perception lumineuse
3. Céphalées
4. Céphalées, vertiges, nausées, tachypnée, tachycardie
5. Confusion, perte de conscience, tachypnée, tachycardie, nausées
6. Altération de la vue et de l'audition, dysfonctions intellectuelles, faiblesse musculaire
7. Coma, convulsions, dépression cardiorespiratoire
8. Décès

Il semble facile de comprendre pourquoi on se doit d'installer des avertisseurs de CO et ce conforme à la norme CAN/CGA-6.19-M93 et approuvé UL, CGA ou CSA.

L'endroit à prioriser pour l'installation est près des chambres à coucher. On doit également assurer un entretien minimal selon les indications du manufacturier, normalement elle se limite à passer doucement l'aspirateur avec une brosse souple dans les orifices du détecteur et ce tous les six mois.